

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/03/2023

L'an deux milvingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MYET Véra-Lucia, M. NOURRY Benoît, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. GREMERET Marc, Mme MARCHAND Christine, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GOMEZ Delphine

Date de convocation
02/03/2023

N°2023/03/004 : PROJET D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Date d'affichage
02/03/2023

Rapporteur : M. Jean-Louis LAGUERRE, Maire.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/03/2023

Le rapporteur expose :

Monsieur Jean-Louis Laguerre le Maire, expose au Conseil Municipal :

et publication du :

09/03/2023

1/ Le projet d'une centrale photovoltaïque sur le Territoire de la commune envisagé par la Société EDF Renouvelables France.

2/ L'objet des promesses de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes proposées par la société EDF Renouvelables France pour l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune visés par lesdites promesses, ainsi que toutes les voies publiques visées dans la convention d'utilisation des voies publiques de la commune nécessaires à la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Jean-Louis Laguerre, Maire, a pris connaissance des promesses de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable de principe sur le projet d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune,

- émet un avis favorable pour que FRANCE lance les études de réalisation d'un territoire de la Commune.

- autorise Monsieur Jean-Louis Laguerre le Maire, à signer avec la société EDF Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes présentée, puis l'acte notarié associé, ainsi que tout document afférent à l'utilisation des voies publiques de la commune.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE le 09/03/2023
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE